Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VOTATION SUR LE GYMNASE INTERCANTONAL DE LA BROYE

Un gymnase commun pour les jeunes de la Broye

Le 18 mai prochain, les électeurs vaudois et fribourgeois auront à se prononcer sur le crédit de construction du Gymnase intercantonal de la Broye (GIB). Destiné à accueillir une quarantaine de classes, il permettrait de répondre à la pression démographique prévue tant dans le Canton de Fribourg que dans le Canton de Vaud. Il développerait un enseignement post-obligatoire de proximité et de qualité. Son ouverture, en cas d'acceptation, est prévue pour la rentrée scolaire 2005.

Les Conseillères d'Etat Isabelle Chassot et Anne-Catherine Lyon, en charge de l'instruction publique dans les Cantons de Fribourg et de Vaud, ont présenté aujourd'hui à Payerne le matériel de campagne relatif à la votation populaire sur le Gymnase intercantonal de la Broye. En outre, un film en images de synthèse permet désormais de visualiser les futurs bâtiments situés sur le site de la Blancherie à Payerne.

Les citoyens vaudois et fribourgeois devront chacun se prononcer, lors de la journée de votation du 18 mai, sur un crédit de 69.44 millions en faveur de la construction du Gymnase intercantonal de la Broye, répartis à parts égales entre les deux Cantons, soit 34.72 millions. Ce projet, né voilà un peu plus de dix ans, est le fruit d'une collaboration assidue entre les exécutifs, les Parlements et les administrations, en lien avec la région de la Broye.

Répondant à des nécessités démographiques communes aux deux cantons, le projet situé à Payerne devrait permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité post-obligatoire dans leur région. Cette dernière, qui compte environ 50'000 habitants, comprend une population de plus de 800 gymnasiens que le projet de gymnase permettrait de regrouper. La solution de l'intercantonalité donne également la

possibilité d'éviter des options purement cantonales telles que l'agrandissement d'établissements existants ou la création de nouveaux établissements, qui seraient voisins et induiraient un effet de doublon. Elle offre également aux élèves la garantie de bonnes conditions de formation, d'encadrement, et d'un enseignement de qualité.

Le Gymnase de la Broye repose institutionnellement sur une convention intercantonale qui constitue, pour l'heure, une première en matière juridique. Adoptée simultanément par les deux Conseils d'Etat le 9 décembre 2002 et par les deux Grands Conseils en février 2003, elle règle l'ensemble des aspects liés à l'organisation des études, à l'exploitation et à la planification financière du futur établissement. La convention constitue ainsi une législation propre au gymnase qui lui octroie une personnalité juridique ainsi qu'un système de délégation de compétences administratives assurées par des structures intercantonales permanentes. Son contrôle est assuré par une délégation des deux Conseils d'Etat et par une commission parlementaire.

Les différents documents, ainsi que des images et le film, sont disponibles sur les sites :

www.dfj.vd.ch/gib ou www.fr.ch/gib

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mars 2003

DICS-FR, Isabelle Chassot, cheffe du département,026 305 12 00 DFJ-VD, Anne-Catherine Lyon, cheffe du département, 021 316 30 01

BrochureVotations_18_mai
com.de presse